



Carte grise barree perdue par l acheteur

Par **sandrine**, le **28/03/2011 à 02:53**

Bonjour,rnrnJe me presente Sandrine. rnVoila mon probleme, en Mars 2010 je vend mon vehicule a La Reunion pour cause de retour en metropole.rnAujourd hui vivant en Australie, ma mere recoit chez elle en France une contravention pour cette voiture.rnJe prend donc contact avec l acheteur (je le trouve en 5 min sur le net) et la surprise il m apprend qu il a perdu la carte grise et qu il a essaye de me retrouver sans succes.rnPour la contravention les choses sont reglees mais voila que maintenant il veut que je fasse un duplicata de la carte grise un an apres la vente. De plus il m accuse de ne pas lui avoir fourni le controle technique et que la voiture n etait pas en bon etat.rnPreuve de ma bonne foi j ai pu recuperer le CT datant du 25 Janvier 2010 (que je suis certaine de lui avoir remis), le certificat de cession (que j avais egalement envoye a la prefecture et que j ai renvoye en RAR aujourd hui en expliquant ma situation).rnDonc aujourd hui cette voiture ne passe plus au CT, je me trouve a l etranger et ne peux pas faire de declaration de perte de la CG (qui serait un faux par ailleurs) et surtout je veux couvrir mes arrieres ayant tout fait correctement au depart.rnEt surtout j aimerais eviter qu il se retrouve avec une carte grise a mon nom non barree!!rnQue puis je faire pour regler cette situation?rnEn vous remerciant de ce que vous pourrez faire pour moi.rnrnSandrine

Par **amajuris**, le **28/03/2011 à 10:41**

bjr,rnau moment de la vente avez-vous informé la préfecture du changement de propriétaire en envoyant un exemplaire de l'acte de cession ?rnétant maintenant propriétaire du véhicule c'est à votre acheteur de se débrouiller pour régler son problème de perte de carte grise.rnl'acheteur d'un véhicule a un mois pour faire son changement de carte grise.rnà votre place je ferais un courrier au service des cartes grises de la préfecture pour les informer de ces faits et vous ne voulez plus recevoir de contravention relatives à votre ancien

Par **mimi493**, le **28/03/2011** à **21:11**

[citation]au moment de la vente avez-vous informé la préfecture du changement de propriétaire en envoyant un exemplaire de l'acte de cession ?[/citation] ET la partie détachable de la carte d'immatriculation ?